

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BOURGHELLES
SÉANCE DU 3 AVRIL 2017**

L'an deux mille dix-sept, le trois du mois d'avril à 19H30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain DUTHOIT, Maire.

PRÉSENTS : Alain DUTHOIT, Philippe ALLAERT, Sandra AUDRAN, Véronique CATTEAU, Laurent DESQUIENS, Valérie DUBOIS, Emilie DUHAMEL, Sophie FENOT, Catherine GERARD, Thierry HERMAN, Damien LEZAIRE, Franck SARRE,

EXCUSES : Cédric DELEHAYE donne pouvoir à Véronique CATTEAU
Christelle DESCAMPS donne pouvoir à Philippe ALLAERT
Michel VERHAEGHE donne pouvoir à Sandra AUDRAN
Bruno LACAVA donne pouvoir à Valérie DUBOIS
Laurence OLIVIER donne pouvoir à Emilie DUHAMEL
Doriane WYTS donne pouvoir à Franck SARRE

ABSENTS : Yannick DUBOIS

NOMBRE DE MEMBRES AFFÉRENTS AU CONSEIL : 19 membres en exercice

DATE DE CONVOCATION : 27 mars 2017

DATE AFFICHAGE : 27 mars 2017

SECRÉTAIRE : Laurent DESQUIENS est désigné secrétaire de séance

M. le Maire souhaite ajouter un point à l'ordre du jour, celui d'instaurer un arrêté pour l'installation et l'utilisation d'une grue sur le domaine privé.

1 – APPROBATION DU PRECEDENT COMPTE-RENDU

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2 – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION 2016

• Compte Administratif 2016

A la lecture des différents comptes, celui-ci fait ressortir des dépenses de fonctionnement à hauteur de 714.544,27 € et des recettes de fonctionnement de 997.608,63 €. Il résulte un excédent de fonctionnement de 283.064,36 €. La section investissement présente des dépenses à hauteur de 176.701,72 € et des recettes égales à 696.774,54 € soit un excédent d'investissement de 520.072,82 €. Il est précisé que les restes à réaliser, pour cet exercice 2016, s'élèvent à 54.146,76 €.

Le Conseil Municipal, par 17 voix pour (M. le Maire ne prenant pas part au vote), approuve le Compte Administratif 2016.

• Compte de Gestion 2016

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2016, Après s'être assuré que le Percepteur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

A la lecture de ce Compte de Gestion, le résultat de l'exercice 2016 fait ressortir un excédent de fonctionnement de 283.064,36 € et un excédent d'investissement de 520.072,82 €. En tenant compte de l'excédent antérieur de fonctionnement de 728.209,77 €, du déficit antérieur d'investissement de 452.322,46 € et de la part affectée à l'investissement pour apurer le déficit d'investissement et régler les restes à réaliser pour 468.907,54 €, le Compte de Gestion fait ressortir un excédent cumulé d'investissement de 67.750,36 € et un excédent cumulé de fonctionnement de 542.366,59 € soit un résultat de clôture de l'exercice 2016 excédentaire de 610.116,95 €.

Le Conseil Municipal, DÉCLARE, par 18 voix pour, que le compte de gestion dressé par le Percepteur pour l'exercice 2016 visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

3 – AFFECTATION DE RESULTAT

L'exercice 2016 dégage un excédent de fonctionnement de 283.064,36 € et un excédent d'investissement de 520.072,82 € soit un résultat de l'exercice 2016 de 803.137,18 €.

A la clôture de l'exercice 2016 en tenant compte de la part affectée à l'investissement, on constate un excédent d'investissement de 67.750,36 € et un excédent de fonctionnement de 542.366,59 €.

Monsieur le Maire propose d'inscrire au 001 « solde d'exécution d'investissement reporté » la somme 67.750,36 € et d'inscrire au compte 1068 « Excédents de fonctionnement » le montant de 542.366,59 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

CONSTATE que le résultat à la clôture de l'exercice 2016 présente :

- un excédent d'investissement de 67.750,36 €
- un excédent de fonctionnement de 542.366,59 € soit un excédent total de 610.116,95 €

et DÉCIDE le report de l'excédent d'investissement au compte 001 (recettes d'investissement) soit 67.750,36 € et le report de l'excédent de fonctionnement au compte 1068 (excédent de fonctionnement) soit 542.366,59 €.

4 – VOTE DES SUBVENTIONS 2017

M. le Maire propose au conseil municipal d'attribuer les subventions pour l'année 2017.

- Il précise que l'association Cadanse a fait une demande pour obtenir une subvention exceptionnelle suite à la difficulté de clôturer son budget.

- Une demande a été faite également de la part du Club de Basket de Cysoing suite aux nombreux licenciés bourghellois présents dans ce club.

- Il ajoute enfin que l'association de Théâtre ne demande pas de subvention cette année, la troupe ayant décidé de ne pas présenter de pièce en 2017.

Il est proposé la répartition suivante :

▪ AFN	190 €
▪ Club de l'Amitié	800 €
▪ Etoile Amicale Club de Football (CBW)	500 €
▪ Amicale Laique (Médiathèque)	920 €
▪ Les Charmilles	280 €
▪ Harmonie l'Avenir	1.400 €
▪ Club de danse BBW	300 €
▪ Association Colombophile Bourghelles	80 €
▪ Chorale	120 €
▪ Cadanse	200 €
▪ Subvention BEF	600 €
▪ Subvention Géant	300 €
▪ Subvention exceptionnelle Cadanse	200 €
▪ Subvention Club de Basket de Cysoing	100 €

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le montant des subventions proposées pour un montant total de **5990 €**

5 – VOTE DES TAUX 2017

M. le Maire rappelle que les taux d'imposition doivent être votés avant chaque budget, il souhaite faire un retour en arrière pour visualiser l'évolution des taux de la commune depuis 2006 soit sur les 10 dernières années.

Concernant les taxes d'habitation, on constate que depuis 2006, l'évolution a été très faible, celle-ci est passée d'un taux de 14% à 14,35% en 2016 soit une augmentation de 0.35% sur 10 ans.

Les autres taxes foncières (le foncier bâti et le foncier non bâti) ont également peu progressé, puisqu'elles sont passées respectivement de 16,62 % à 17,02 % pour le bâti et de 45,85% à 47% pour le non bâti sur ces 10 dernières années.

L'augmentation des impôts locaux sur cette période est uniquement due à l'augmentation des bases locatives qui relève d'un vote du parlement et que les communes sont tenues d'appliquer. Cette augmentation des bases est de l'ordre de 60% sur ces 10 ans.

Par référence au niveau du Département du Nord tel que repris dans l'état 1259, le taux moyen de la taxe d'habitation est de 37,76%.

On constate que Bourghelles se place parmi les communes les plus basses en impôts locaux avec 242 €/habitant, alors que le montant moyen pour les 38 communes de notre communauté de communes est de 274€/habitant.

Après ces précisions et conformément à la position prise par la commission de finances, il est proposé cette année encore **de ne pas augmenter les taux**. Pour les bases il est indiqué que le parlement a décidé de limiter l'augmentation à 0,40%.

M. le Maire donne lecture de l'état de notification des taux d'imposition prévisionnel 2017 et propose de voter le maintien des taux existants comme suit :

- Taxe d'habitation : 14,35 %
- Taxe foncière (bâti) : 17,02 %
- Taxe foncière (non bâti) : 47,00 %

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le maintien des taux d'imposition ci-dessus.

6 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017

M. le Maire présente par chapitre le budget primitif 2017 préparé en commission des finances. Il précise que la DGF (Dotation Global de Fonctionnement) continue de diminuer, cette année la diminution sera de 6.938 €. Il faut noter parallèlement la diminution de certaines dépenses (le coût de l'énergie pour l'éclairage public et le coût des assurances) suite aux marchés à bon de commandes lancés avec la C.C.P.C.

On peut constater que globalement le budget de fonctionnement 2017 est en diminution par rapport à 2016 de 15.367 €

M. le Maire présente les dépenses et recettes de fonctionnement et soumet au vote le budget par chapitre sur les bases d'une section de fonctionnement qui s'équilibre en dépenses et en recettes à **872.005,39 €**. Ceci permet de réaliser un autofinancement de l'investissement à hauteur de **262.828,39€** ce qui ramène les dépenses réelles de fonctionnement à 609.177 €.

M. le Maire propose d'aborder le budget d'investissement, il rappelle, que pour l'année 2017, trois projets importants sont prévus au budget : la création d'une cantine scolaire, l'aménagement de la rue Jean Jaurès et des trottoirs rue E. Delbassée pour terminer cette rue.

Il propose de présenter les dernières évolutions de ces projets et de repréciser les coûts et les financements.

- Le projet de construction d'une cantine scolaire :

M. le Maire présente ce projet dont l'investissement est estimé à 899.760 € TTC.

Il présente une simulation du plan de financement. Il propose au conseil municipal d'accepter ce projet et son financement qui s'étalera pour partie sur 2017 et pour la construction sur 2018 et de solliciter l'obtention de deux subventions, l'une dans le cadre de Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) auprès de la Préfecture, l'autre auprès du Conseil Départemental dans le cadre du dispositif de l'ADVB (Aide Départementale Villages et Bourgs) et de l'autorisation à signer les conventions et tous les documents afférents à ce dossier.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à lancer la fin de constitution des dossiers en vue de lancer les appels d'offres et de préparer la réalisation de cette opération ainsi que de solliciter cette subvention auprès de la Préfecture et signer la convention et les documents qui s'y rapportent.

- Le projet d'aménagement de la rue Jean Jaurès et la création d'un parking pour l'accès au centre du village et à l'école :

M. le Maire présente ce projet d'aménagement qui résulte d'une étude cadre de vie débutée en octobre 2016 et qui a fait l'objet de nombreux échanges.

Il précise que ce projet représente un investissement estimé à 523.362,25 € TTC, il ajoute que ce projet fera l'objet d'une inscription au budget 2017 et sera réalisé dans le cadre de cet exercice. Le financement de cette opération sera obtenu par les fonds

propres de la commune, l'utilisation d'un fonds de concours de la CCPC et l'obtention d'une subvention dans le cadre de la DETR.

Il propose au conseil municipal d'accepter ces travaux ainsi que le plan de financement, de solliciter cette subvention et de l'autoriser à signer les documents et conventions afférents à ce dossier.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à lancer les appels d'offres et les travaux consécutifs à ceux-ci ainsi que de solliciter cette subvention auprès de la Préfecture.

- le projet de création de trottoirs rue E. Delbassée :

M. le Maire explique que pour finaliser l'ensemble des aménagements de la rue Edmond Delbassée côté gauche et pour permettre un cheminement sécurisé en venant du carrefour de la RD 955 jusqu'au Château d'Eau côté droit, il est prévu de lancer des travaux de création de trottoirs. Il précise que le montant de ces travaux s'élève à 110.000 €. Il propose au conseil d'accepter ces travaux et de l'autoriser à solliciter une subvention dans le cadre de l'Aide à l'Aménagement de Trottoirs le long des routes départementales.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à lancer ces travaux d'aménagement de la rue Edmond Delbassée et de solliciter une subvention pour ces trottoirs auprès du conseil départemental.

M. le Maire présente ensuite le tableau détaillé des investissements prévus pour 2017, qui intègre ces trois projets et les autres investissements, celui-ci est soumis au vote par chapitre. Le budget d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes et s'élève **1.292.824,34 €**.

Le conseil municipal adopte dans son ensemble le Budget Primitif 2017, à l'unanimité qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- | | |
|-------------------------------|-----------------------|
| ▪ Section de fonctionnement : | 872.005,39_€ |
| ▪ Section d'investissement : | 1.292.824,34 € |

7 – MODIFICATION DU TARIF CANTINE POUR LE REPAS BIO

M. le Maire rappelle que le repas bio est instauré depuis le 2 mars 2017 un jeudi sur deux, l'instauration de ce repas augmentera le prix actuel de 0,87 € TTC les jours concernés.

M. le Maire soumet au conseil municipal la révision de ce tarif au vu de l'intégration de ce repas bio et de l'actualisation tarifaire effectuée par notre prestataire.

Il précise que le prix du repas non bio sera maintenu les autres jours.

Le conseil municipal, à l'unanimité, propose à compter du 2 mars 2017 :

- de maintenir le prix du repas non bio à **2,90 €** pour les ***Bourghellois***
- de passer le prix du repas bio à **3,77 €** pour les ***Bourghellois***
- de maintenir le prix du repas non bio à **3 €** pour les ***Extérieurs***
- de passer le prix du repas bio à **3,87 €** pour les ***Extérieurs***

8 – ADHÉSION A L'AGENCE D'INGENIERIE DEPARTEMENTALE DU NORD

M. le Maire informe le conseil municipal que les communes pouvaient jusqu'alors faire appel à l'ATD (Agence Technique Départementale) pour leur apporter une assistance d'ordre technique, juridique ou financier. Cette association ayant été dissoute le 31 décembre 2016, il est proposé d'adhérer à un EPA (Etablissement Public Administratif) d'ingénierie territorial pour apporter les mêmes assistances que l'ATD.

La commune peut devenir membre, elle devra en contrepartie verser une cotisation d'un montant de 0,21 € par habitant et devra également désigner deux représentants de cette agence.

Au vu de ces éléments, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- d'adhérer à l'Agence d'Ingénierie Départementale du Nord
- d'approuver les statuts fixant les principes et les règles de fonctionnement de l'Agence
- d'approuver le versement de la cotisation d'un montant de 0,21 € par habitant
- de désigner M. Alain DUTHOIT, comme son représentant titulaire et M. Damien LEZAIRE comme son représentant suppléant.

9 – VALIDATION DE L'ADAP

Philippe ALLAERT, adjoint au maire, explique que tout établissement recevant du public doit établir un AD'AP c'est-à-dire un calendrier précis et un engagement financier.

L'AD'AP doit correspondre à un engagement de réaliser les travaux ou aménagements des bâtiments publics dans un délai bien déterminé, de les financer et de respecter les règles d'accessibilité.

Philippe ALLAERT précise que les études ont été réalisées pour présenter un descriptif et un montant estimatif des travaux.

M. le Maire soumet au conseil l'autorisation de présenter un AD'AP en 2017 et de réaliser les travaux en 2018.

Le conseil municipal, à l'unanimité, prend acte de ces éléments et autorise M. le Maire à déposer l'AD'AP détaillé en 2017 et de reporter la réalisation de ces travaux en 2018.

10 – CCPC : NOUVEAUX GROUPEMENTS DE COMMANDES

M. le Maire informe le conseil municipal que la CCPC envisage de lancer de nouveaux groupements de commandes principalement sur les points suivants :

- fourniture d'électricité (contrat en tarif bleu)
- achat de fournitures administratives
- nettoyage des fils d'eau
- petit entretien de voirie
- réfection de voirie
- fourniture de sel de déneigement et de gravier
- fourniture de signalisation verticale et de cônes de signalisation

M. le Maire propose d'ajouter aux groupements de commandes le marquage routier (passage piétons, parking, stationnement...).

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte de faire partie des groupements de commandes ci-dessus.

11 – ARRÊTÉ D'INSTALLATION ET D'UTILISATION D'UNE GRUE

M. le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à instaurer un arrêté pour déterminer les conditions d'installation et d'utilisation d'une grue comme suit :

- accord pour 6 mois et renouvelable une fois
- vérification du certificat de sécurité de la grue
- si dépassement du délai d'installation, facturation de 100 €/jour

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à prendre un arrêté restrictif sur les conditions d'installation et d'utilisation d'une grue sur la commune.

La séance est levée à 23h00

Le secrétaire de séance
Laurent DESQUIENS

Le Maire,
Alain DUTHOIT